KONINKLIJKE BELGISCHE SCHAAKBOND FEDERATION ROYALE BELGE DES ECHECS



Rapport de la réunion du Conseil d'administration de la F.R.B.E. A.S.B.L.

Date: samedi 3 février 2007.

VZW-ASBL Secrétariat: 424, avenue de l'Exposition bte 9 1090 Bruxelles

Présents: 2^{ème} Vice-président : Claude BIKADY 3^e Vice-président : Chris GHYSELS

Administrateurs: Daniel HALLEUX, Albert MICHELS, Peter VAN

PRAET, Luc CORNET, Philippe LOMBART

Personnes mandatées : Jean-Christophe THIRY, Sylvin DE VET

Absents et Excusés : François VAN DAMME, Rudolf MEESEN, Dirk DE RIDDER , Raymond PERPETE, Geert VAN DER STRICHT

Lieu: Technische Scholen Mechelen, Jef Denynplein, 2800 Mechelen

Début: 14h

1. Affaire De Boeck - Fisher.

Le Conseil entend en premier lieu Pierre De Boeck.

<u>Déposition de Pierre De Boeck.</u>

Avant d'exposer les faits, il signale qu'il a proposé_une transaction à l'amiable de 500€ au Brussels pour dommage moral et matériel. Ce dernier ayant refusé, Pierre De Boeck a porté l'affaire en justice.

Pierre De Boeck maintient les déclarations faites dans le PV établi par la police le jour des faits, à savoir que c'est lui qui a été agressé par Marc FISHER.

Aux diverses questions du Conseil, il répond que l'affaire est dans les mains de son avocat.

Le Conseil lui rappelle néanmoins qu'il y a des règles à respecter lors d'une partie d'échecs, à savoir de ne pas intervenir dans le déroulement d'une partie de quelque façon que ce soit.

Marc Fisher maintient les déclarations faites dans le PV établi par la police le jour des faits, à savoir que c'est lui qui a été agressé par Pierre DE BOECK, qui ne semblait pas être dans son état normal.

David De Maeyer ajoute que Pierre De Boeck a systématiquement cherché la provocation.

Luc CORNET demande à Marc Fisher pourquoi celui-ci n'a pas répondu à ses mails concernant cette affaire et pourquoi il ne lui a pas envoyé copie de sa déclaration à la police.

Marc Fisher répond qu'il croyait que c'était Sergio Zamparo qui s'occupait de cela.

Luc CORNET demande copie des mails envoyés par Marc FISHER à Sergio ZAMPARO.

Décision du Conseil.

Les 2 plaintes introduites par Pierre De Boeck sont irrecevables. Concernant la « bagarre », le Conseil ne décide rien puisque l'affaire ira en justice.

Sportivement, le Conseil décide 5 voix contre 2, de sanctionner la partie d'un 0 - 0, et elle ne compte pas pour le calcul Elo des 2 joueurs.

Le secrétaire enverra un courrier aux protagonistes de l'affaire ainsi qu'aux présidents des cercles concernés.

Les protagonistes de l'affaire en sont informés sur place.

Fin des auditions à 16 heures.

1. Accueil.

Claude BIKADY, en l'absence du Président, souhaite la bienvenue à tous.

2. Approbation du procès-verbal des réunions du Conseil d'administration du 3 février 2007.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport des administrateurs.

A .) Rapport du responsable du classement.

Daniel HALLEUX remet son rapport en séance.

Il signale que le lien « Gestion des clubs » est opérationnel.

Dorénavant, ce sont les clubs <u>eux-mêmes</u> qui gèreront leur carnet d'adresses ; ceci sera obligatoire après l'AG du 24 mars 2007.

Chris Ghysels signale que pour la VSF, ce seront les responsables de ligues qui s'en occuperont.

Pour le reste, le traitement des parties pour l'Elo se déroule normalement, sauf la ligue d'Anvers qui a envoyé ses résultats hors délais pour l'Elo de janvier.

B.) Rapport du responsable international.

Jean Christophe THIRY résume le rapport envoyé par **Dirk DE RIDDER**, absent. Il signale que les mails envoyés à Elista sont restés sans réponse.

Certains membres de la FEFB se demandent si certains tournois (principalement de cercles francophones) ont bien été envoyés à la FIDE. Ceux-ci ne sont pas renseignés dans la rubrique « tournois reçus » sur le site de la FIDE. En tous cas, **Daniel HALLEUX** n'a jamais reçu copie de ces tournois. **Luc CORNET** confirme que Dirk DE RIDDER ne répond pas régulièrement à ses mails. **Claude BIKADY** propose donc que dorénavant Dirk DE RIDDER envoie copie de toute correspondance avec la FIDE, au Président et au membre du Conseil qui a l'objet de cette correspondance dans ses attributions. Le Conseil marque son accord à l'unanimité.

Pour le Championnat d'Europe par équipes, nos 3 GMI sont sélectionnés. Tanguy Ringoir et son père y participeront à leurs frais mais ont été inscrits par la FRBE.

Une discussion s'ensuit et les membres du Conseil se demandent s'il est logique que la fédération inscrivent des joueurs à leur demande ; notre règlement ne le prévoit pas.

Peter VAN PRAET trouve dommage que Tanguy Ringoir ne participe pas plutôt au Championnat de Belgique des Jeunes à la même date.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité des 7 voix, refuse d'envoyer Tanguy Ringoir et son père à Dresden.

Le Président et Dirk De Ridder en sont informés par téléphone.

Luc CORNET signale que le joueur DHARMA TJAN a réalisé une norme de MI en 2005/2006 ; il semblerait que la FIDE n'aie pas reçu l'information. Un certificat est à signer par le Directeur de Tournois.

Sylvin DE VET signale que Stefan DOCKX se trouve dans le même cas.

Claude BIKADY dit qu'il faut être transparent : c'est le CA qui décide.

C.) Rapport du 3ème Vice-Président.

Chris GHYSELS annonce que l'AG de la VSF aura lieu le 14 mars 2007 et que pour espérer pouvoir faire accepter l'augmentation de 1€ en 2007 et 2008, il devra avoir des informations détaillées sur les modifications du budget proposées par le CA.

D.) Rapport du trésorier.

Albert MICHELS remet en séance une situation des comptes de la FRBE.

Il signale qu'il a scindé les postes Recettes/Dépenses.

Le résultat de l'exercice est de −2000€ actuellement.

Il propose les modifications suivantes à soumettre à l'AG:

- suppression du poste Provision Elite.
- Limiter les subsides tournois à normes à 2000€
- Suppression du poste Olympiades dames

- Diminution des prix en IC Nationaux.

Il remet en séance un courrier de Ph DURY demandant de lui verser 175€ pour dépassement de budget lors des championnats inter-écoles 2006.

Le CA refuse étant donné qu'il a reçu les subsides prévus et que le dépassement éventuel n'est pas justifié par des factures.

Le secrétaire lui répondra en ce sens.

E.) Rapport du directeur de la Jeunesse.

Peter VAN PRAET confirme sa démission. Le Conseil en prend bonne note.

G.) Rapport du responsable des tournois nationaux.

Lors de la ronde 6 des ICN, Soignies 3 a donné forfait en 5K pour « problèmes familiaux ». Le règlement prévoit forfait général et une équipe en moins la saison suivante.

Luc demande l'avis du Conseil qui décide de maintenir le forfait mais de ne pas supprimer une équipe (cfr Fleurus en 2006).

Lors de la ronde 7, Caïssa Europe s'est rendu à une mauvaise adresse pour jouer contre Basse Sambre. Le résultat 4-0 est maintenu.

Lors du match Humbeek – Fleurus en 5 E, Humbeek a aligné des joueurs autres que ceux mentionnés sur la feuille de match. Fleurus aurait dû jouer sous réserve. Le résultat 4-0 est maintenu.

Luc signale que le matricule 24937 a joué « non coté » alors que d'après Pierre De Boeck, il avait 1970 il y a 20 ans : à vérifier.

Jean-Christophe THIRY dit qu'il faut soumettre à l'AG la proposition de modification des articles 39 à 42 du Règlement des tournois.

Il signale que dorénavant le courrier COIB sera exclusivement envoyé à Raymond PERPETE, afin d'éviter toute confusion.

8. Divers.

Qui peut-être désigné membre d'honneur?

Une demande est faite pour José TONOLI et Maurice ENGELBOSCH.

Le CA dit que c'est chaque fédération qui doit désigner ses membres d'honneur et non la FRBE.

Le CA fixera les critères pour accepter les membres d'honneur proposés.

La séance est levée à 18 heures.

Prochaine réunion : le samedi 24 mars 2007 à 11 heures à Anderlecht...

Pour la FRBE,

Philippe LOMBART, Secrétaire.